



Développement de l'armée

LE COMMANDEMENT DES OPÉRATIONS

Planifier et conduire des engagements
et des opérations



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Armée suisse

Flyer n° 6

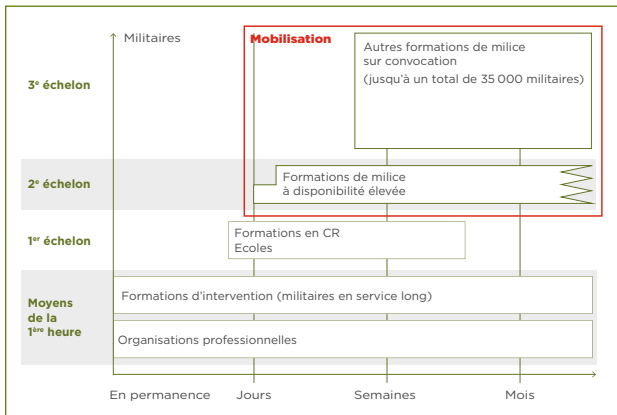


PRÊT POUR L'ENGAGEMENT - À TOUT MOMENT

L'armée doit pouvoir réagir en tout temps et sans délai à des événements extraordinaires avec un nombre suffisant de forces adaptées à la situation. Si nécessaire, jusqu'à 35 000 militaires pourront être mobilisés en l'espace de 10 jours.

En cas d'événement, le système de disponibilité échelonné est déployé.

- › Dans un premier temps, ce sont les formations militaires professionnelles et les militaires en service long qui sont engagés (moyens de la première heure).
- › Puis viennent les formations qui sont déjà en service et les troupes des écoles de recrues et des écoles de cadres. Les cours de répétition (CR) seront répartis sur l'année de manière à couvrir les événements planifiés et à pouvoir réagir de façon appropriée en cas d'événement imprévu.
- › Si ces troupes ne suffisent pas, il sera possible de faire appel aux formations de milice à disponibilité élevée (MADE) en utilisant des moyens de communication modernes ; de cette manière, plusieurs milliers d'hommes supplémentaires pourront être mobilisés en l'espace de 24 à 96 h.
- › La convocation de toutes les autres formations de milice se fait au moyen d'un ordre de marche.



ENGAGEMENT – SOUTIEN – INSTRUCTION

Disponibilité accrue, amélioration de l’instruction des cadres, équipement complet des formations d’engagement et ancrage régional : tels sont les quatre points forts du développement de l’armée (DEVA). Ainsi, l’armée aborde l’avenir avec modernité et flexibilité.

La réduction des effectifs implique une adaptation des structures de commandement dès 1^e 1^{er} janvier 2018. La restructuration en trois domaines – opérations, soutien et instruction – entraîne l’intégration des Forces terrestres et des Forces aériennes aux nouvelles structures de commandement.

› **Engagement :**

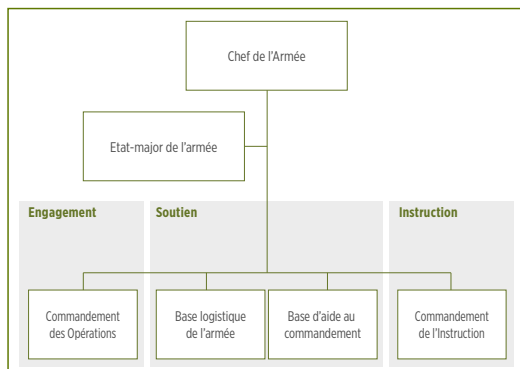
Le commandement des Opérations intègre des éléments de l’ancienne structure des Forces terrestres, des Forces aériennes et de l’Etat-major de conduite.

› **Soutien :**

Le commandement du Soutien (prévu pour 2022) englobe la Base logistique de l’armée (BLA) et la Base d’aide au commandement (BAC).

› **Instruction :**

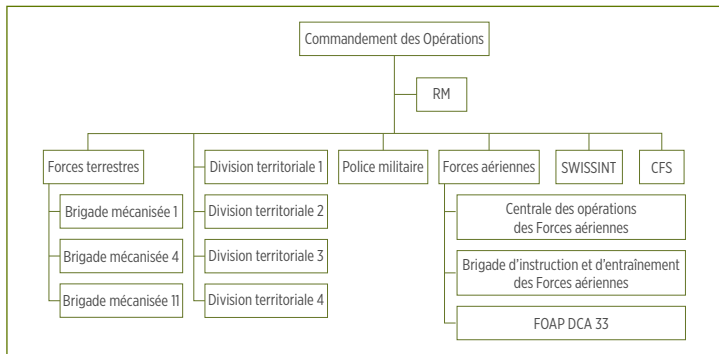
Le commandement de l’Instruction comprend la majeure partie de ce qui constituait préalablement les formations d’application, la Formation supérieure des cadres de l’armée (FSCA) et le Personnel de l’armée.



PLANIFICATION ET CONDUITE DES ENGAGEMENTS ET DES OPÉRATIONS

Sont subordonnés au chef du commandement des Opérations :

- › l'état-major du commandement des Opérations
- › le Renseignement militaire (RM)
- › les Forces terrestres
- › les quatre divisions territoriales
- › la Police militaire
- › les Forces aériennes
- › le centre de compétences SWISSINT
- › le commandement des Forces spéciales (CFS)



Le commandement des Opérations est responsable :

- › de la disponibilité de base des formations et des états-majors qui lui sont subordonnés ;
- › de la disponibilité des formations et états-majors pour les événements planifiables ou non ;
- › de la mobilisation et de la disponibilité opérationnelle des formations engagées et des états-majors en cas d'événement ;
- › de la planification, de la conduite et de l'évaluation des opérations et des engagements en Suisse et à l'étranger.

LA MISE EN ŒUVRE DÉBUTE LE 1^{ER} JANVIER 2018 ET S'ÉCHELONNERA SUR CINQ ANS

Dès le 1^{er} janvier 2018:

- › Entrée en vigueur de la nouvelle organisation de l'armée
- › Mise en œuvre du nouveau système de disponibilité, qui prévoit notamment du matériel pour les formations de milice à disponibilité élevée (MADE) prêt à être retiré dans un centre logistique de l'armée ou dans un dépôt régional
- › Premiers stages pratiques de cadres ayant suivi le nouveau cycle de formation à partir du second semestre 2017

De 2018 à 2022, des étapes intermédiaires clairement définies pour chaque domaine:

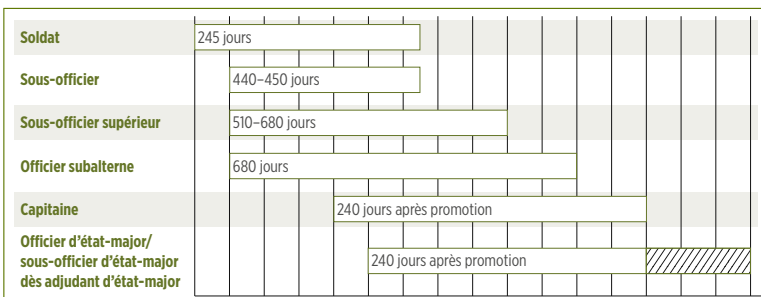
- › Alimentation des effectifs de l'armée en fonction des priorités fixées par le système de disponibilité
- › Entraînement régulier du processus de mobilisation impliquant toutes les formations à différents échelons
- › Amélioration progressive de l'équipement personnel des soldats et des unités
- › Partage d'expériences et correction des défauts constatés.

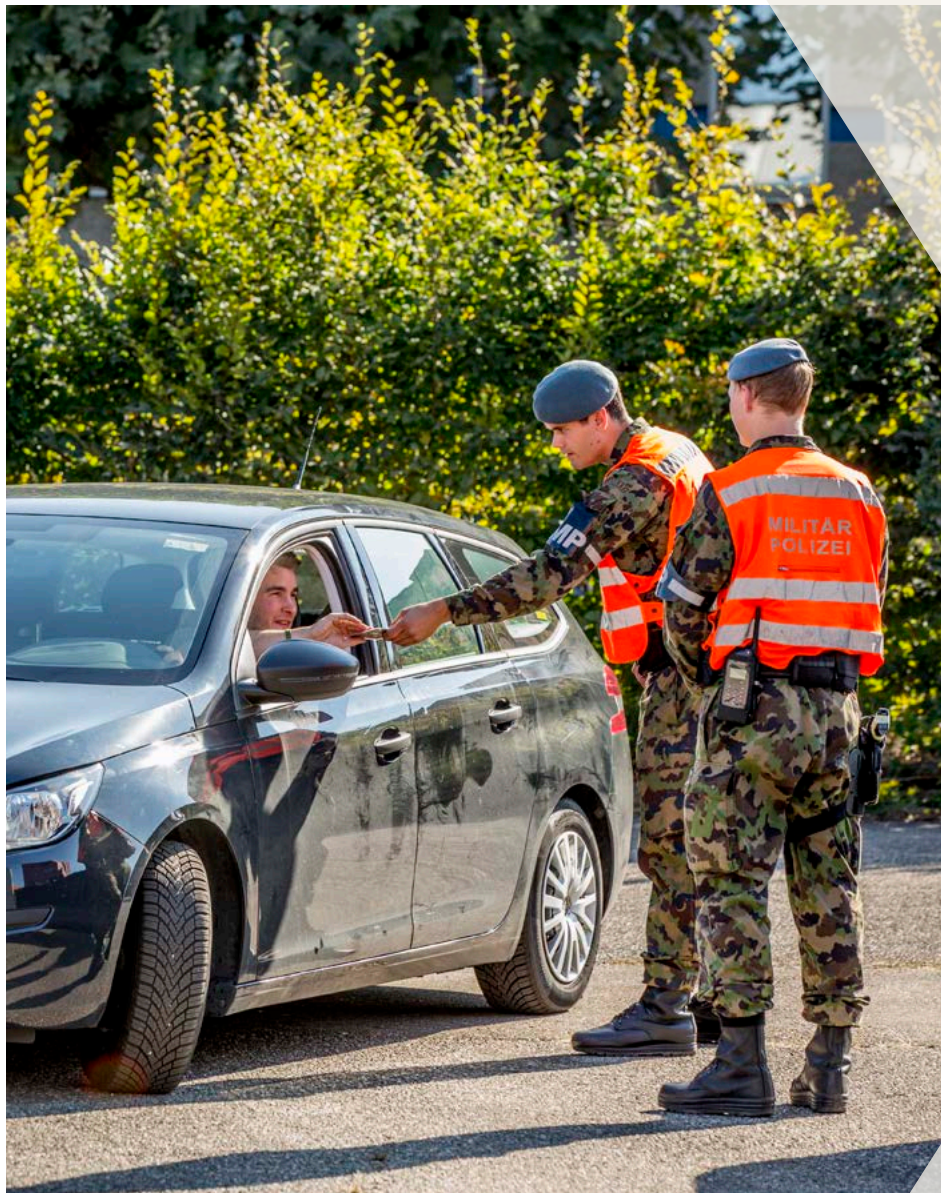
Impressum

Editeur	Armée suisse
Auteur	Communication Défense
Prémédia	Centre des médias électroniques CME
Copyright	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
Distribution	Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, Publications fédérales, 3003 Berne www.publicationsfederales.admin.ch N° d'article OFCL: 83.239.06f 09.17 3000 860402749

UN APERÇU DES CHANGEMENTS PRÉVUS

- › Le nombre de jours de service passera de 260 à 245. Ceci est également valable pour les soldats qui ont accompli leur école de recrues (ER) dans le cadre d'Armée XXI;
- › Les soldats restent incorporés dans l'armée pendant neuf ans (même s'ils ont accompli tous leurs jours de service), à compter du moment où ils ont terminé leur ER (et non plus, comme c'est le cas aujourd'hui, à partir de l'année de leur 20 ans). Fin 2017, tous les militaires qui ont encore des jours de service à accomplir restent incorporés dans l'armée pendant 12 ans;
- › Les écoles de recrues seront ramenées de 21 à 18 semaines (à quelques exceptions près, p. ex. pour les grenadiers); les cours de répétition, quant à eux, sont toujours de trois semaines;
- › Les futurs cadres effectuent à nouveau une ER complète en tant que recrues ainsi qu'une école de sous-officiers (quatre semaines) et un cours de cadres (CC); ils commencent le service pratique en tant que chefs de groupe avec le grade de sergent. Après la fin de leurs stages respectifs, les futurs sous-officiers supérieurs et officiers accomplissent de nouveau un CC et paient leur nouveau galon pendant toute la durée d'une ER effectuée dans leur fonction;
- › Le volume de l'équipement personnel à garder chez soi reste identique;
- › En cas d'événements extraordinaires, des convocations à brève échéance sont possibles en plus des prestations de service ordinaires. Elles nécessitent une décision politique à l'échelon du Conseil fédéral ou du Parlement.





Vous trouverez de plus amples informations concernant le DEVA sur Internet :

www.armee.ch/deva-faq

Communication Défense :

info@vtg.admin.ch